

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-20 du Comité syndical du Vendredi 22 Mai 2015  
~~~~~

**CESSION A TITRE GRATUIT D'UN MATERIEL AMORTI A UNE  
ASSOCIATION CULTURELLE DU TERRITOIRE**

L'an deux mil quinze le vingt deux mai à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 mai 2015.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER (représenté par Grégory BRO), Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Louis VILLARET.  Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT, Jean TRINQUIER
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CHALAGUIER, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALLET, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE, Jean-François SOTO.
Invités : 27 ; Quorum : 14; Présents ou représentés : 17	

Vu que le SYDEL a conclu en 2014 un marché relatif à la fourniture et à l'entretien de copieurs réseau multifonction.

Considérant qu'à cette occasion, l'ancien matériel dont nous disposons sur le site de Clermont l'Hérault au titre du précédent marché nous a été cédé à l'euro symbolique,

Considérant que nous disposons dès lors de deux copieurs réseau multifonction à Clermont, dont un neuf et d'un copieur réseau multifonction neuf à Saint André,

Considérant en outre qu'avant l'attribution du marché, nous disposons à Clermont l'Hérault d'un copieur réseau noir et blanc multifonction de marque Ricoh qui avait fait l'objet d'un transfert lors de la reprise de l'association pays cœur d'Hérault dont nous n'avons plus l'utilité,

Vu que ce bien est amorti et sa valeur comptable est nulle ;

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De déclasser le bien n° 2011-00007 désigné « copieur Etage 1 LEADER »
- ✓ De céder ce bien à titre gratuit à l'association « le somnambule » à Gignac.

Clermont l'Hérault, le 26 mai 2015  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 26 mai 2015

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET

Publiée le 26 mai 2015

Transmise le 9 juin 2015